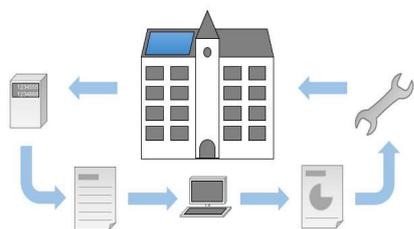


## Organisation de la comptabilité énergétique



La comptabilité énergétique favorise une utilisation rationnelle de l'énergie en mettant en évidence les potentiels d'optimisation et d'assainissement. Elle permet de fixer des priorités pour la planification et la réalisation de mesures d'économie d'énergie et assure le suivi des résultats. L'affichage du « Certificat énergétique » dans les bâtiments communaux permet de sensibiliser les occupants et la population.

### Les étapes :

#### 1 - Définir les responsabilités

##### Conseil communal

- décider de réaliser la comptabilité énergétique
- mettre la tâche au cahier des charges des employés (ou mandat externe)
- tirer les conclusions et décider des mesures d'économie d'énergie
- mettre à disposition le budget nécessaire à la réalisation des mesures

##### Gérance immobilière / Service des constructions

- mettre en place la comptabilité énergétique (outils à disposition, EnerCoach)
- organiser les relevés de consommation avec les concierges
- planifier et mettre en œuvre les mesures d'économie d'énergie
- interpréter et communiquer les résultats

##### Concierges

- relever les compteurs et les soldes en citerne
- évaluer les potentiels d'optimisation
- proposer et réaliser des mesures d'optimisation énergétique

#### 2 - Saisir les objets (saisie unique) et définir les mix énergétiques

##### Ouvrir un objet (bâtiment ou installation) et saisir les caractéristiques :

- organisation du bâtiment, regroupements par réseau, compteurs d'énergie, etc.
- données administratives, responsables, description de l'objet
- catégorie de bâtiment SIA, répartition par zones d'utilisation (école, halle gym, etc.)
- surface de référence énergétique par zone (AE ou SRE) selon SIA
- systèmes de production, agents énergétiques, description des installations
- utilisation de l'énergie (chauffage, eau chaude, lumière, ventilation, etc.)

##### Au niveau de la commune :

- définir l'alimentation de la chaleur à distance (bois, déchets, récup. d'énergie, etc.)
- définir le mix d'électricité (marquage, électricité renouvelable certifiée, etc.)
- indiquer la part de biogaz dans le gaz naturel

### 3 - Saisir les consommations d'énergie et d'eau (annuel)

- collecter les données (factures, relevés de compteurs et de citerne)
- définir les systèmes de chauffage et les compteurs d'électricité et d'eau
- pour chaque système et compteur, choisir l'agent ou le mix énergétique
- saisir les consommations et les coûts annuels (chaleur, électricité et eau)
- possibilité de saisir par période de facturation
- installations spéciales (solaire thermique et photovoltaïque, pompe à chaleur, etc.)
- utiliser les zones de commentaires pour décrire les installations et expliquer des déviations de consommation

### 4 - Evaluation des résultats (annuel)

- charger les rapports d'évaluation par bâtiment et le rapport d'ensemble
- contrôler la crédibilité des résultats, compléter ou corriger des données
- comparer les indices énergétiques aux valeurs limite et cible
- expliquer l'évolution et d'éventuelles déviations au moyen de commentaires
- répartition par agent énergétique, déceler des potentiels d'énergie renouvelable
- comparer les indices des bâtiments par SRE, fixer des priorités d'assainissement
- évaluations Cité de l'énergie, compléter la part de SRE saisie
- imprimer les rapports d'évaluation par bâtiment et le rapport d'ensemble
- imprimer les certificats énergétiques

### 5 - Conclusions et communication des résultats (annuel)

- convier une séance avec les concierges
- expliquer et discuter les résultats
- déceler des potentiels d'optimisation et fixer des priorités
- convier une séance avec le Conseil communal, la commission énergie
- informer des résultats et des évaluations Cité de l'énergie
- décider des mesures d'assainissement prioritaires à planifier
- afficher les certificats énergétiques dans les bâtiments communaux
- informer les utilisateurs (courrier, séance, journée de l'énergie, etc.)
- informer la population (journal communal, stand au marché, etc.)

Le programme SuisseEnergie pour les communes et les conseillers Cité de l'énergie vous soutiendront volontiers dans la mise en œuvre de la comptabilité énergétique :

- [Votre conseiller/ère Cité de l'énergie](#)
- [Votre Hotline régionale pour la comptabilité énergétique](#)
- [Formation continue, échanges d'expérience](#)